

Les crédits

démarche. Je pense que le Nouveau-Brunswick a fait de même. D'autres provinces leur emboîteront le pas.

Lorsque M. Spicer et le Comité Beaudoin—Edwards auront rendu publiques leurs conclusions et lorsque nous saurons ce que ces groupes avaient à dire, alors le temps sera venu pour nous de choisir l'orientation que nous voulons prendre et de décider dans quelle direction nous nous engageons. Mes réserves tiennent simplement au fait que nous agissons de façon un peu prématurée.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à cet important débat, cet après-midi. À l'heure actuelle, la question constitutionnelle est d'importance primordiale au Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Il s'agit du quorum, monsieur le Président. On parle du Canada, de son devenir. Est-ce qu'on peut compter les députés ici, s'il vous plaît?

[Traduction]

M. Nystrom: Je n'ai qu'une brève observation à faire sur le même rappel au Règlement.

Nous discutons d'un processus constitutionnel ouvert. À mon avis, le Bloc québécois et le Parti réformiste représentent des points de vue particuliers. J'estime qu'il faudrait leur donner la parole, même si ce n'est que quelques minutes. Ne pourrait-on pas diviser le temps qu'il reste entre mon collègue du Nouveau-Brunswick, qui comprend la nécessité d'écouter tous les Canadiens, et un de nos collègues du Bloc. Je crois que cela serait juste.

M. Allmand: Monsieur le Président, comme vous le savez déjà, il n'y a eu que deux députés libéraux qui ont participé au débat. J'ai attendu mon tour toute la journée, et il semble que je n'aurai pas la chance de parler. J'ai beaucoup de compassion pour les députés du Bloc québécois et du Parti réformiste qui veulent prendre la parole dans ce débat. Néanmoins, je crois que vous devez suivre l'ordre de préséance et que nous devons tous attendre de voir si la chance nous sourira.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis prêt à rendre ma décision. Comme il n'y a pas de consentement unanime, je vais m'en tenir à la tradition parlementaire.

Jusqu'à présent, sept orateurs ont pris la parole, dont trois du côté gouvernemental et quatre du côté de l'opposition. En toute justice, je me dois de reconnaître maintenant un député de l'opposition. Je cède donc la parole au député de Fredericton—York—Sunbury.

[Traduction]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je regrette que nous n'ayons pas plus de temps pour que tout le monde puisse parler de cette question. J'espère que nous trouverons du temps avant la fin du débat. Des grands jours, des jours importants, nous attendent au Canada, et je suis sûr que nous aurons tous amplement l'occasion de faire valoir notre point de vue.

En tant qu'habitant du Nouveau-Brunswick et en tant que Canadien, je voudrais rapidement vous faire part cet après-midi d'un message que j'ai sérieusement songé à communiquer aux nombreuses tribunes qui se penchent sur l'avenir du Canada, à celle qui existe actuellement dans ma province. Ce que je voudrais leur dire, c'est que je ne tenterai pas de faire une analyse éclairée des questions constitutionnelles ni un traité de sciences politiques, mais que je m'efforcerai plutôt d'énoncer une ou deux valeurs essentielles qui me tiennent beaucoup à coeur et qui me préoccupent à propos de ma province et de mon pays.

Sous bien des rapports, je crois que le Nouveau-Brunswick apparaît comme un microcosme du Canada. C'est surtout vrai pour ce qui est de la composition de notre population qui présente une image unique de l'équilibre entre citoyens de souche anglaise et citoyens de souche française. Même si notre élément multiculturel est faible par comparaison à certaines autres régions, nous avons fait preuve d'une aptitude raisonnable à embrasser avec ouverture d'esprit et respect un vaste éventail de cultures ainsi qu'à nous y accommoder. J'estime donc que c'est une occasion spéciale, voire une obligation pour le Nouveau-Brunswick de donner le ton au Canada et de servir de modèle, sous plusieurs aspects, de ce que notre pays peut devenir.

Le sentiment d'une véritable liberté est ce qui peut décrire le plus fidèlement le sentiment que j'éprouve en tant que Canadien et habitant du Nouveau-Brunswick: la liberté d'exister et de vivre dans un vaste pays où il y a amplement de place pour tout le monde; la liberté de grandir, de progresser et de s'épanouir dans une société ouverte, généreuse et tolérante, de participer à une démocratie juste et accessible ainsi que de rêver et de profiter de possibilités innombrables.